

## Le sentier **NATIONAL** tronçon Chute-Neigette / Mont-Comi

Le sentier pédestre fera, éventuellement, partie du réseau du Sentier national qui compte déjà plus de 800 kilomètres au Québec et près de 3 000 kilomètres à l'échelle canadienne.

Lorsque les différents tronçons de sentier projetés seront terminés, ils permettront d'annexer le Sentier national existant à l'ouest (Trois-Pistoles) et le Sentier International des Appalaches (S.I.A.) à l'est, dans la Matapédia.

La longueur totale du tronçon Chute-Neigette/Mont-Comi est de 12,9 km, mais elle peut se faire en deux sections :

- 5,6 km du chalet du Mont-Comi jusqu'au rang des Écorchis;  
- 6,8 km du rang des Écorchis jusqu'à la Chute Neigette.

Il faut ajouter environ 500 mètres à marcher dans le rang des Écorchis pour obtenir la longueur totale du sentier.

La splendeur du paysage bas-laurentien est particulièrement mise à l'honneur puisque le sentier donne accès à des points de vue spectaculaires sur le majestueux fleuve Saint-Laurent.

### Accès au sentier

Il existe trois points d'accès au sentier :

- Chute Neigette;

- Rang des Écorchis à Saint-Donat (pas de stationnement aménagé);

- Parc du Mont-Comi, direction du télésiège 2, via la pente panoramique.



### Attraits régionaux

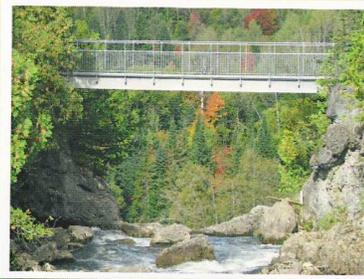
Le sentier donne accès facilement à quelques attraits touristiques importants du Haut-Pays de La Mitis et de La Neigette :



Parc du Mont-Comi (sports de glisse, raquette, hébertisme, équitation, canot, kayak, pédalo, vélo de montagne, hébergement en toute saison);

Situé à proximité du Domaine Valga et la Forêt de Maître Corbeau (canot, kayak, sentiers divers, piste de vélo, sentier aérien en forêt, pêche, hébergement en toute saison);

Chute Neigette (aire de repos).



### Règles d'utilisation du sentier

- Le « sans trace » est de mise, c'est-à-dire que les randonneurs doivent rapporter leurs déchets;
- Le sentier a été conçu pour la randonnée pédestre;
- Le sentier est situé en forêt privée : respectez la propriété d'autrui et les infrastructures;
- La cueillette de plantes, de branches et d'écorce est interdite;
- Le sentier est régulièrement balisé à l'aide de traits de peinture rouge et blanc sur les arbres;
- Le sentier longe la crête à plusieurs endroits : la prudence est de mise, particulièrement sur le belvédère des parapentes et deltaplanes situé à environ 1,5 km à l'est de la Chute Neigette;
- On ne retrouve aucune installation sanitaire le long du sentier;
- Aucun feu n'est toléré;
- On retrouve de l'eau potable au Parc du Mont-Comi ainsi que dans le rang des Écorchis à Saint-Donat (entre la Chute Neigette et le Parc du Mont-Comi).
- Il s'agit d'un sentier aménagé de façon rudimentaire donc de difficulté intermédiaire à élevée.

### Collaboration

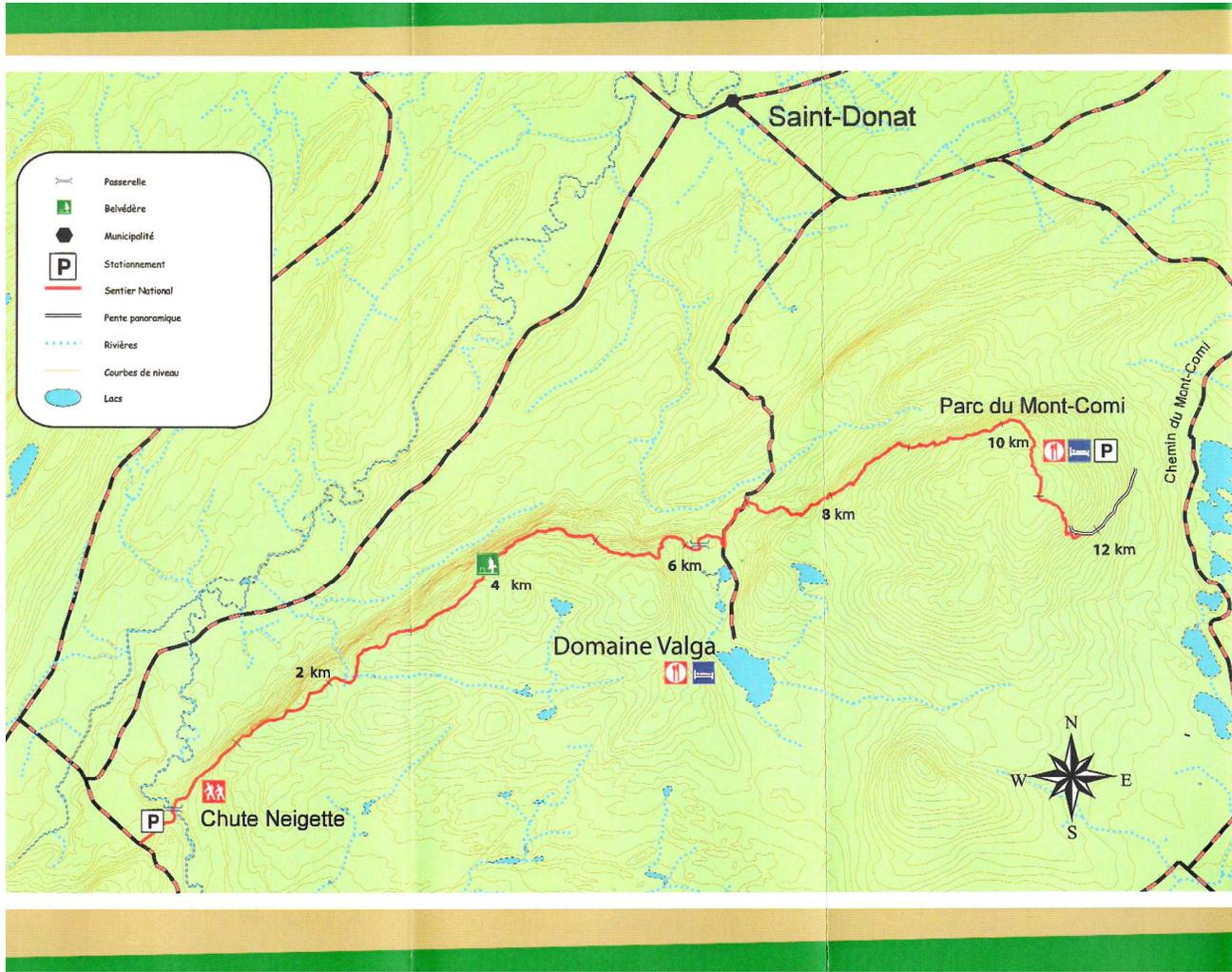
La réalisation de ce sentier a été rendue possible grâce à la précieuse collaboration de :

- Les Caisses populaires de La Mitis
- CLD de La Mitis
- Madame Danielle Doyer, députée de la Matapédia
- Ministère des Ressources naturelles et de la Faune du Québec
- Municipalité de Saint-Anaclet
- Municipalité de Saint-Donat
- MRC de La Mitis
- MRC de Rimouski-Neigette
- Les nombreux propriétaires qui ont donné accès à leur propriété
- SADC de La Mitis (DFC appuie financièrement la SADC)
- Société d'exploitation des ressources de la Mitis inc.
- Ville de Rimouski



Remerciements pour leur collaboration à l'inauguration du sentier :

- La Caisse Desjardins des Versants du Mont-Comi
- Chaussures Fillion sports inc.
- Le Parc du Mont-Comi



Le sentier **NATIONAL**  
tronçon Chute-Neigette / Mont-Comi